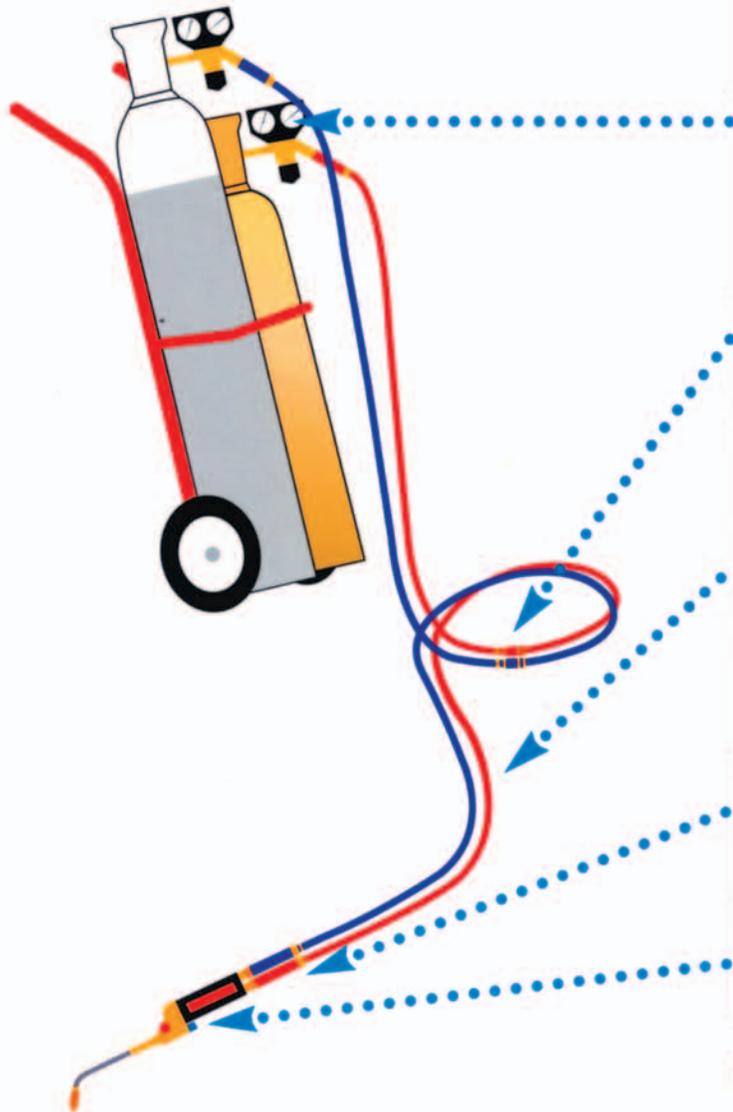


RECOMMANDATIONS POUR L'ENTRETIEN DES MATÉRIELS de soudage chauffage et coupage oxy-gaz

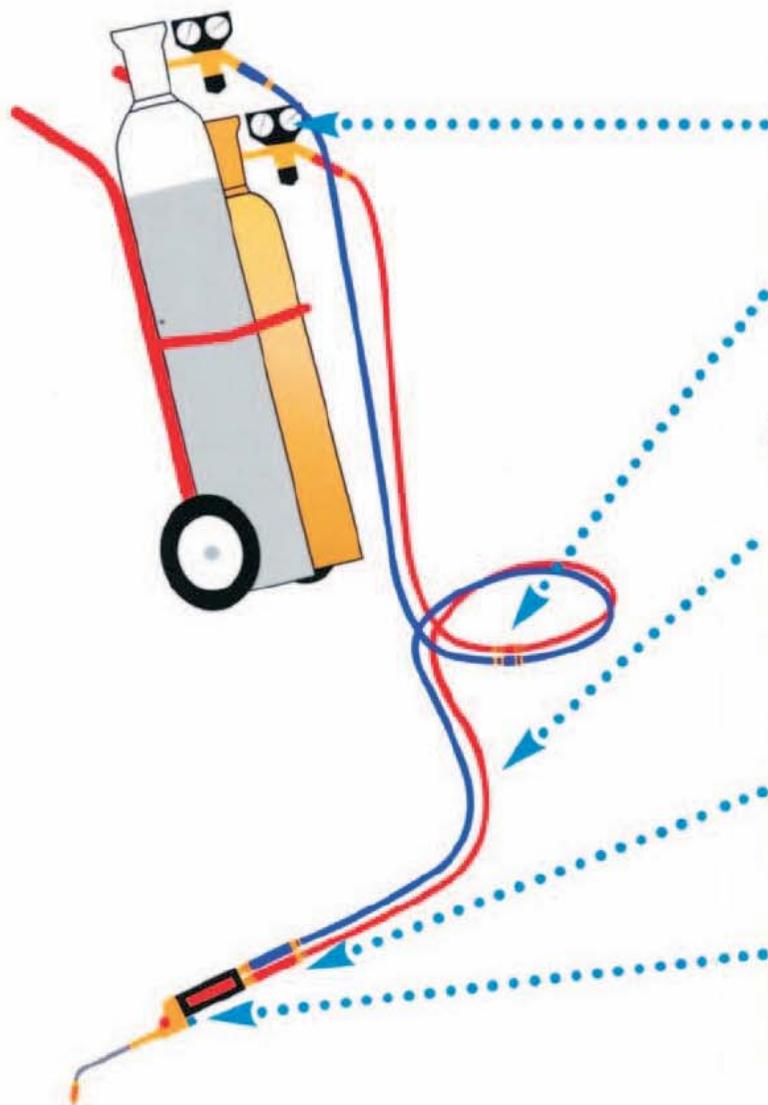


Équipements	EXAMEN VISUEL - VÉRIFICATION ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ		RÉVISION OU REMPLACEMENT (1) (3)
	À chaque changement de bouteille	Annuellement	
Détendeurs (2)	Examen visuel : <ul style="list-style-type: none"> • du bon état des filetages, des joints, des manomètres, des raccords d'entrée et de sortie, • de l'absence de produits gras. 	<ul style="list-style-type: none"> • Essai d'étanchéité à la pression de service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision ou remplacement au plus tard tous les cinq ans.
Raccords rapides à obturateur	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification du bon fonctionnement du verrouillage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Essai d'étanchéité à la pression de service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement systématique en cas d'incident de fonctionnement.
Tuyaux souples	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des couleurs des tuyaux en fonction des gaz. • Examen visuel pour s'assurer du bon état et de la propreté des tuyaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen visuel sur tuyau cintré pour déterminer l'absence de déchirure, de gonflement, de blessure et de craquelure. 	Remplacement : <ul style="list-style-type: none"> • si l'examen visuel a décelé des blessures, • au plus tard tous les trois ans après mise en service pour service intensif (chantier par exemple), • au plus tard tous les cinq ans après mise en service dans les autres cas. <i>Nota : la date indiquée sur le tuyau est celle de fabrication.</i>
Anti-retours arrêts de flamme	Vérification : <ul style="list-style-type: none"> • de leur présence, • des couleurs en fonction des gaz. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen visuel et essai d'étanchéité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement : en cas de retour de flamme violent ou au plus tard tous les trois ans après mise en service.
Chalumeaux	<ul style="list-style-type: none"> • Examen visuel du bon état des buses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen visuel complet et essai d'étanchéité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision ou remplacement au plus tard tous les cinq ans après la date de mise en service.

Nota (1) Les révisions des équipements doivent être effectuées par le constructeur, ou par des réparateurs recommandés par lui. De plus, en cas de dysfonctionnement, les appareils doivent être révisés ou remplacés.
 (2) Ne s'applique pas aux détendeurs intégrés à la bouteille qui sont entretenus par le fournisseur de gaz.
 (3) Renseignez-vous auprès de votre fournisseur sur les données de sécurité des gaz que vous utilisez.

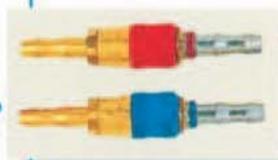
RÉFÉRENCES

normatives



Détendeurs (2)

NF EN ISO 2503



Raccords rapides à obturation

NF EN 561

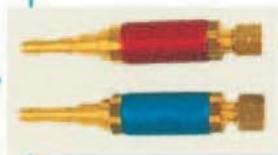


Tuyaux souples

NF EN 559

ou

NF EN 1327



Anti-retours avec ou sans arrêt de flamme

NF EN 730-1

NF EN 730-2



Chalumeaux

NF EN ISO 5172

Ces recommandations ont été rédigées par les membres de la commission technique gaz du Symop et avec la participation de l'Institut de Soudure.

Pour toute information ou exemplaires supplémentaires : adressez-vous à votre fournisseur ou au Symop.



SYMOP

Syndicat des entreprises de technologies de production

Symop • Maison de la mécanique
45, rue Louis-Blanc • FR-92038 Paris-La Défense cedex
Tél. 33 1 47 17 67 17 • Fax 33 1 47 17 67 25 • www.symop.com